

Charte éthique

Mot de la direction

“Dans un monde en constante évolution, le Groupe Alizon ancre son développement dans des valeurs fondamentales : **intégrité, responsabilité, respect et innovation**.

Notre présence internationale prend tout son sens à travers notre engagement sociétal. Nous nous efforçons quotidiennement de concilier performance et éthique.

Cette charte reflète notre vision collective. Elle définit notre environnement de travail, encadre nos actions dans le respect des lois et guide nos interactions professionnelles.

J'invite chacun à incarner ces valeurs comme des opportunités de construire ensemble un avenir dont nous serons fiers. C'est dans cette **culture d'éthique et de responsabilité** que réside notre force distinctive.”

Président Directeur Général

Jérôme André

Préambule

Signataire du **Pacte Mondial des Nations Unies** (United Nations Global Compact), le Groupe Alizon souscrit à ses dix principes universels en matière de droits humains, de normes du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Cette charte en est la traduction concrète au sein de notre organisation.

Elle s'articule autour de cinq engagements fondamentaux :

1. **Discrimination & Harcèlement : Tolérance Zéro**
2. **Respect des Droits Humains**
3. **Conduite des Affaires Ethique**
4. **Respect de l'Environnement**
5. **Protection des Données, Sécurité de l'Information et Usage responsable de l'IA**

Tout manquement à ces principes peut être signalé via notre **plateforme d'alerte éthique**, accessible à l'ensemble des collaborateurs et partenaires du Groupe, qui garantit la confidentialité des signalements et la protection des lanceurs d'alerte (voir page 7).

1. Discrimination & Harcèlement : Tolérance Zéro

Le Groupe Alizon considère que chaque collaborateur a le droit d'évoluer dans un environnement de travail respectueux, exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement. Notre politique en la matière est celle de la tolérance zéro.

1.1 Discrimination

Nous sommes fermement opposés à toute discrimination, directe ou indirecte, fondée sur :

- Le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle
- L'origine nationale, ethnique ou sociale, la couleur de peau
- La religion, les convictions ou les croyances
- L'âge, l'état de santé ou le handicap
- La situation familiale ou la grossesse
- Les opinions politiques ou syndicales

Ces principes s'appliquent à toutes les étapes de la relation de travail : recrutement, évaluation, rémunération, formation, promotion et licenciement.

1.2 Harcèlement

Toute forme de harcèlement, qu'il soit moral, sexuel, verbal, physique ou numérique, est strictement interdite au sein de l'entreprise.

Chaque collaborateur doit contribuer à maintenir un environnement de travail respectueux, inclusif et bienveillant, fondé sur la dignité de chacun.

Tout comportement inapproprié, intimidant ou discriminatoire fera l'objet d'une attention immédiate et pourra entraîner des mesures disciplinaires.

Indicateurs	En 2025	Objectifs 2028
Taux de RH ayant réalisé une formation sur les discriminations et harcèlement au travail	En cours de déploiement	> 90%
Taux de salariés ayant réalisé une formation sur les discriminations et le harcèlement au travail	En cours de déploiement	> 90%

2. Respect des droits humains

Le Groupe Alizon s'engage avec la plus grande fermeté contre toutes les formes d'exploitation humaine. Ces engagements s'inscrivent dans le cadre des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies et de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

2.1 Conditions de travail et libertés fondamentales

Le Groupe Alizon s'engage à offrir à chaque collaborateur des conditions de travail dignes, équitables et respectueuses de ses droits fondamentaux. Le Groupe respecte la liberté d'association et le droit à la représentation des salariés, conformément aux législations applicables et aux conventions internationales en vigueur.

Nous veillons également à assurer des conditions d'emploi justes, incluant une rémunération conforme aux réglementations applicables, des temps de travail raisonnables et le respect des périodes de repos. Ces exigences s'appliquent à l'ensemble de nos activités ainsi qu'à notre chaîne de valeur.

2.2 Travail des Enfants

Le recours au travail des enfants est strictement interdit au sein du Groupe Alizon et de l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Cette interdiction s'applique à toute personne de moins de 16 ans — ou de l'âge minimum légal si celui-ci est supérieur — qu'il s'agisse de nos propres activités ou de celles de nos fournisseurs et sous-traitants.

Le respect des conventions de l'OIT relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi constitue une exigence non négociable dans la sélection et l'évaluation de nos partenaires commerciaux.

Le Groupe Alizon condamne également toute forme de trafic d'êtres humains et s'engage à ce qu'aucune activité du Groupe, directement ou au travers de sa chaîne de valeur, n'y contribue de près ou de loin.

2.3 Travail Forcé

Le travail forcé, sous toutes ses formes, est incompatible avec les valeurs du Groupe Alizon. La liberté de travail — sans contrainte, menace, rétention de documents d'identité ni endettement abusif lié au recrutement — est une condition fondamentale de toute relation d'emploi au sein du Groupe.

Les conditions de travail, les horaires et les rémunérations sont conformes aux législations locales et aux normes internationales en vigueur.

Cette exigence s'étend à l'ensemble des fournisseurs et partenaires.

3. Conduite des Affaires Ethique

L'intégrité dans les affaires est une exigence du Groupe Alizon, attendue de l'ensemble de ses collaborateurs dans chacune de leurs actions. Corruption, fraude et manquements aux réglementations sont incompatibles avec les valeurs du Groupe.

3.1 Corruption et Pots-de-vin

Nous interdisons formellement toute forme de corruption et tout paiement illégal visant à influencer une décision commerciale ou à obtenir un avantage indu :

- Les pots-de-vin, cadeaux excessifs et avantages indus sont catégoriquement refusés, qu'ils soient offerts ou reçus.
- Aucun collaborateur ne peut proposer, promettre, offrir, accorder, solliciter ou accepter un avantage de quelque nature que ce soit pour influencer indûment sur une décision.

3.2 Fraude & Blanchiment d'argent

Toute forme de fraude ou de blanchiment de capitaux (falsification de documents, détournement de fonds, manipulation comptable, etc.) est strictement interdite au sein du Groupe Alizon et passible de sanctions immédiates.

Des processus de contrôle interne et d'audit sont mis en place pour détecter et prévenir tout comportement frauduleux. Tout collaborateur ayant connaissance d'une situation suspecte est tenu de la signaler via notre dispositif d'alerte éthique.

3.3 Intégrité des relations commerciales

Nos relations commerciales reposent sur la transparence, l'équité et le respect mutuel :

- Nous cultivons des relations commerciales justes et loyales, sans favoritisme ni abus d'influence.
- Nous prévenons activement les conflits d'intérêts qui pourraient compromettre l'objectivité professionnelle.
- La déclaration des conflits d'intérêts est obligatoire pour tous nos collaborateurs.
- Nous bannissons toute entente anticoncurrentielle ou manipulation de marché.

Indicateurs	En 2025	Objectifs 2028
Taux de salariés ayant réalisé une formation sur la corruption et le blanchiment d'argent	En cours de déploiement	> 90%

4. Respect de l'environnement

Le Groupe Alizon intègre la dimension environnementale au cœur de ses décisions et de ses activités, convaincu que la performance économique et la responsabilité écologique sont indissociables.

4.1 Nos engagements environnementaux

L'entreprise s'engage à réduire son empreinte carbone et à exercer ses activités dans le respect de l'environnement, en intégrant des pratiques durables et responsables dans l'ensemble de ses actions.

- Gestion des ressources et des déchets : adopter les principes de l'économie circulaire en favorisant la réutilisation, la réparation et le recyclage, réduire la production de déchets à la source et assurer une gestion responsable des matières utilisées, tout en limitant le recours aux ressources non renouvelables.
- Énergie et réduction des émissions : encourager une consommation énergétique responsable, améliorer l'efficacité énergétique et mettre en œuvre des actions concrètes pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités.
- Eau et biodiversité : préserver les ressources en eau et veiller à limiter l'impact de nos activités sur les écosystèmes et la biodiversité.
- Achats et consommation responsables : privilégier des fournisseurs et partenaires engagés dans des pratiques éthiques et environnementales, et favoriser une utilisation raisonnée des ressources et consommables au quotidien.

L'ensemble de ces engagements s'inscrit dans le respect strict des réglementations environnementales applicables à nos activités, avec une ambition d'amélioration continue de nos pratiques.

Indicateurs	En 2025	Objectifs 2028
Taux d'acheteurs ayant réalisé une formation sur les achats responsables	En cours de déploiement	> 90%

5. Protection des Données, Sécurité de l'Information et usage responsable de l'IA

Le Groupe Alizon est attentif à la protection des données et à la sécurité de ses systèmes d'information. Ces engagements s'étendent à l'usage des outils numériques et des technologies d'intelligence artificielle.

5.1 Protection des données et confidentialité

Le Groupe Alizon veille à ce que la collecte, le traitement, le stockage et le partage des données soient réalisés dans le strict respect des réglementations applicables, notamment du RGPD.

Chaque collaborateur est tenu de protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions et de ne pas les divulguer ou les utiliser de manière inappropriée.

5.2 Sécurité des systèmes d'information

Le Groupe met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles destinées à protéger ses systèmes d'information contre les risques de perte, d'altération, d'accès non autorisé ou de cyberattaque.

Des actions régulières de sensibilisation et de formation sont déployées afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de cybersécurité et de sécurité numérique.

5.3 Usage responsable des outils numériques et de l'IA

Le Groupe Alizon encourage un usage responsable, éthique et sécurisé des outils numériques et des technologies d'intelligence artificielle.

Ces technologies doivent être utilisées dans le respect des lois applicables, de la confidentialité des données, des droits fondamentaux et des principes de transparence, de fiabilité et de non-discrimination.

Aucune information confidentielle, stratégique, sensible ou donnée personnelle ne doit être partagée dans des outils d'IA non autorisés ou ne présentant pas les garanties de sécurité et de conformité requises par le Groupe.

Indicateurs	En 2025	Objectifs 2028
Taux de salariés concernés* ayant réalisé une formation sur la sécurité de l'information	En cours de déploiement	> 90%
Taux de salariés concernés* ayant réalisé une formation sur l'utilisation sécurisée de l'Intelligence Artificielle	En cours de déploiement	> 90%

*Salariés disposant d'un poste informatique et amenés à manipuler des données sensibles dans le cadre de leurs fonctions.

Signalement des violations via la Plateforme d'alerte éthique

Le Groupe Alizon met à disposition une plateforme d'alerte éthique externalisée, sécurisée et confidentielle :

- Qui peut effectuer un signalement ? Tout collaborateur ou collaboratrice, ainsi que tout client, partenaire ou autre partie prenante externe du Groupe Alizon.
- Que peut-on signaler ? Tout comportement inapproprié, illégal ou contraire aux valeurs et à la charte éthique du Groupe Alizon.
- Où effectuer le signalement ? Via la plateforme externalisée, de manière sécurisée et anonyme : Groupe Alizon
- Qui reçoit les signalements ? Les signalements sont transmis directement via la plateforme à Lydie GENET, Directrice des Services Opérationnels, et Alex HEYER, Responsable de projets RSE, en qualité d'administrateurs de la plateforme.
- Comment les signalements sont-ils traités ? Lors de l'envoi d'un signalement, une messagerie anonyme dédiée est automatiquement ouverte entre le lanceur d'alerte et les administrateurs, permettant d'échanger de façon confidentielle pour bien comprendre les faits. Selon la nature et la gravité de la situation dénoncée, des spécialistes ou responsables internes compétents peuvent être mobilisés pour assurer un traitement approprié. Tout manquement avéré aux principes de la charte donnera lieu à des sanctions disciplinaires adaptées.

Aucune mesure de représailles ne pourra être prise à l'encontre d'une personne ayant effectué un signalement de bonne foi.

Conclusion

Cette charte constitue le socle commun des comportements attendus au sein du Groupe Alizon. Elle n'est pas un document figé : elle évolue avec notre organisation, nos activités et les exigences croissantes d'un monde en mutation.

Son application repose sur chacun d'entre nous. Managers comme collaborateurs, nous sommes collectivement responsables de faire vivre ces engagements au quotidien — dans nos décisions, nos relations professionnelles et nos interactions avec nos partenaires.

Face à une situation qui semblerait contraire aux principes de cette charte, chacun a non seulement le droit, mais le devoir de s'exprimer, d'alerter et d'agir.



ALIZON AUSSTATTUNG GMBH | ALIZON DEUTSCHLAND | ALIZON PARTICIPATIONS | ALIZON POOL
ITALIA | BLUE GATE LTD | COGIT LGC | CORDERIES TOURNONAISES | CREACOM | CREAJAG SL | C2E |
EMBALLAGE SERVICE | FB SOLUTIONS | INFIMED | INFIMED BENELUX | ISOSIGN | LE SPECIALISTE DE
L'EMBALLAGE | LUO GROUP | LUO HEALTHCARE | LUO RENT ESPANA | LUO RENT ITALIA | LUO TECH |
MAILLAJ | MAILLAJ BENELUX | MOZERR SIGNAL | PANNEAUX PEINTURES SERVICES | PLASTILAV |
REFLEX'SIGNALISATION | RFIT TECHNOLOGIES | STEELPLAST EVOLUFIL | STEELPLAST KENITRA | SUD
OUEST COMMERCIALISATION | SUD OUEST INSTALLATION | SUD OUEST SIGNALISATION